

BILAN D'ACTIVITÉS 2021

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, chaque présidente ou président d'intercommunalité est tenu d'adresser avant le 30 septembre aux équipes municipales, le bilan d'activité de l'année précédente. C'est à cet effet que j'ai plaisir à vous adresser à travers ces pages le bilan d'activités 2021 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière.

Ce bilan, ce n'est bien évidemment pas le mien mais le nôtre.

Celui des 41 maires, des vice-présidents et des élus communautaires dans leur intégralité, celui des nombreux conseillers municipaux qui apportent leur concours précieux aux travaux des commissions, et celui des agents de l'intercommunalité qui agissent pour traduire au quotidien les décisions des élus. Je me dois d'associer aussi dans ce « nous » les équipes administratives et techniques de nos communes dont les missions s'entrecroisent et se mutualisent bien souvent avec celles de la CCAPV.

2021 fut à nouveau marquée par les difficultés inhérentes à la crise sanitaire mais pour autant, nous avons su durant cette année soutenir nos communes, offrir des services au plus près de chacun, protéger et valoriser nos richesses comme agir pour demain. Un grand merci à tous pour ces résultats que seule notre unité peut nous permettre d'atteindre et d'amplifier encore dans les années à venir malgré les obstacles qui se présenteront à nous.

Bien évidemment cela ne serait pas possible sans le soutien de nos partenaires financiers principaux, que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou encore la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence de l'Eau. L'occasion m'est donnée ici de les remercier vivement pour le soutien et la qualité des relations partenariales que nous entretenons.

2021 aura vu entre autres la mise en service de l'atelier de transformation végétale à Annot, l'ouverture de La Maison de Produits de pays des gorges du Verdon à Castellane, les travaux d'aménagement de la zone d'activités du Haut Verdon à Villars Colmars, la construction de terrains multisports à Saint Pierre et Clumanc, la construction et la mise en service du mur d'escalade à Castellane, le lancement des travaux de la halle des sports à Saint André les Alpes, ou encore le confortement de la Digue des Relarguiers à Colmars les Alpes.

Comme vous le constaterez à travers ce bilan, les réalisations sont nombreuses mais elles s'accompagnent d'une bonne santé financière de notre intercommunalité, à même de réaliser ses principaux projets sans avoir recours au moindre emprunt. Cette situation est d'autant satisfaisante qu'elle s'accompagne d'un choix politique fort, celui que nous avons fait de façon constante depuis la création de notre intercommunalité, de n'augmenter aucun des taux intercommunaux de fiscalité locale.

Soyez assurés que les mêmes principes nous guident en cette année 2022 pour conforter et faire rayonner la CCAPV, au service et au plus près de tous les habitants de nos 41 communes.

Le Président

Maurice LAUGIER





NOUS SOUTENONS NOS COMMUNES

P 4

Soutien Financier
Services communs
Réalisations d'investissements

NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

P 12

France Services et Conseillers Numériques
Jeunesse
Petite Enfance
Bibliothèques et médiathèques
Ecoles de musique
Secrets de Fabrique et Musées
Soutien à la Vie Associative

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

P 22

Facades et toitures
Opération Sources
Gemapi
Agriculture
Développement économique
Sport, les équipements de Pleine Nature
Patrimoine
Natura 2000
Forêts

NOUS AGISSONS POUR DEMAIN

P 30

SCOT
Planification Urbaine
Habitat et le Cadre de vie
Petites Villes de Demain
Tourisme
Risques Naturels Majeurs
Prévention, Réduction et gestion des déchets
SPANC

NOS SERVICES SUPPORTS

P 38

Administration Générale
Service Informatique
Finances et la Commande Publique
Budget
Service Facturation
Ressources Humaines
Moyens Techniques
SIG
Fonds Européens Leader

ILS NOUS SOUTIENNENT

P 46

SOUTIEN FINANCIER

Afin de consolider et enrichir mutuellement les relations entre les communes et l'intercommunalité, le Président de la COmmunauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) s'est rendu en 2021 à la rencontre de nombreux conseils municipaux. L'occasion de partager et échanger sur les problématiques communales et répondre aux questions et attentes sur les compétences et le fonctionnement de l'intercommunalité.



Dans cette même logique de complémentarité des compétences, de mutualisation et de solidarité les communes peuvent s'appuyer sur la CCAPV pour les accompagner techniquement mais aussi pour les soutenir financièrement.

La CCAPV déploie aussi 2 dispositifs financiers dédiés aux «petites communes».

Sur la durée du mandat, ces 2 dispositifs représentent **plus d'un million d'euros** versé aux communes par la CCAPV.

►►► **La DSC (Dotation de Solidarité Communale)** dont l'enveloppe est répartie chaque année entre les communes suivantes :

Allons
Angles
Blieux
Braux
Castellet-les-Sausses
Chaudon-Norante
Clumanc
Demandolx
La Garde
La Palud sur Verdon

La Rochette
Lambruisse
Le Fugeret
Méailles
Moriez
Peyroules
Rougon
Saint Benoît
Saint Jacques
Saint Julien du Verdon

Saint Lions
Saint Pierre
Sausses
Senez
Soleilhas
Tartonne
Thorame-Haute
Ubraye
Val de Chavagne
Vergons

►►► **Les fonds de concours** pour financer des investissements communaux.
En 2021, les bénéficiaires de fonds de concours sont :

5 000€
MEAILLES
aménagement de
la voirie d'entrée du
village

10 000€
MEAILLES
acquisition
d'une
licence IV

20 000€
LA ROCHETTE
acquisition d'un
engin de
dénivèlement

11 156€
CLUMANC
aménagement
d'un parc
pour enfants

SERVICES COMMUNS

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon propose à ses communes membres plusieurs services communs, c'est à dire des services organisés par la CCAPV pour le compte des communes et dans le champ des compétences communales. Cette aide se traduit par la mise à disposition d'agents auprès des communes, pour un budget de 1 328 180,99 € constitué principalement de dépenses de personnel.

 **Agents Administratifs mis à disposition**

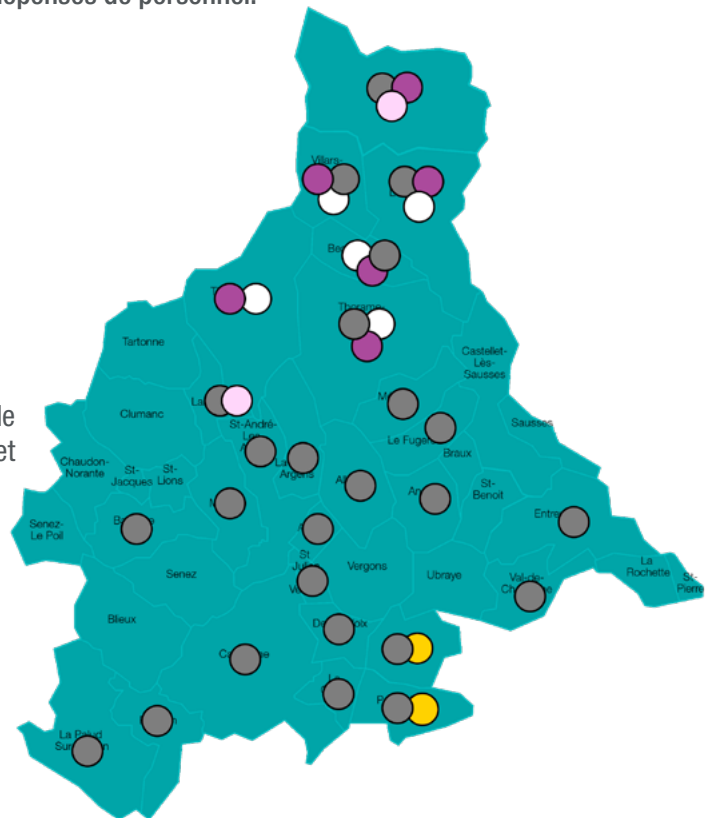
 **Agents Administratifs du Teillon :**
2 communes adhérentes - 2 agents

 **Agents Administratifs du Haut Verdon :**
5 communes adhérentes - 7 agents

Service commun des écoles du Haut-Verdon :

6 communes adhérentes - 30 agents

Les interventions ont lieu dans les écoles de Colmars les Alpes, Thorame Basse, Allos et la Foux d'Allos lors de l'ouverture hivernale. Ce service englobe la gestion et l'animation de la pause méridienne, de la restauration scolaire, et de l'animation périscolaire (matin-midi-soir).



+ 23 %
DE REPAS
SERVIS
entre
2020 et 2021

+65 %
D'ENFANTS
INSCRITS
entre
2020 et 2021

Autorisations des Droits du Sol (ADS) :

25 communes adhérentes - 4 agents (3 instructeurs + 1 appui administratif)

Cette année le service ADS a mis en place de nombreux outils afin de faciliter l'accès à l'information à destination des usagers (refonte de la page sur le site internet de la CCAPV), des communes (3 réunions d'informations spécifiques, formation à l'utilisation du logiciel Intrageo) et des agents d'accueil (élaboration d'un guide dédié). Afin de respecter la réglementation en vigueur en terme de saisine par voie électronique et en vue d'une mise en place opérationnelle au 1er janvier 2022, l'année 2021 a été consacrée au déploiement du logiciel, à la formation des communes et à la communication en lien avec ce nouveau service (affiches, médias,...).

+ 38 %
ACTIVITÉ
entre
2020 et 2021



266
certificats
d'urbanisme

342
Déclarations
Préalables

249
Permis de
Construire

3
Permis
de Démolir

6
Permis
d'aménager

Reprise d'une dynamique prégnante du marché immobilier pendant l'année 2021, via notamment la commercialisation de lots issus de divisions foncières.

Cet accroissement a été également constaté dans l'accompagnement des usagers en distanciel

RÉALISATIONS D'INVESTISSEMENT

La CCAPV conduit aussi un vaste programme d'investissements sur l'ensemble de son territoire. Ces investissements se traduisent par des dépenses engagées en 2021.



Atelier de transformation végétale

ANNOT
Atelier de transformation
végétale
392 388,94 € HT
Livraison : automne 2021



Atelier de transformation végétale



Maison de Produits de pays des gorges du Verdon

CASTELLANE
Maison de Produits de pays
des gorges du Verdon,
Façade du Jas
Atelier Artisanal.
604 429,45 € HT
Livraison : 21 juin 2021



Atelier artisanal



Maison de Produits de pays des gorges du Verdon

NOS COMMUNES



Ancienne décharge

VILLARS COLMARS

Réhabilitation d'une ancienne décharge

667 471,20 € TTC

Livraison : Automne 2021



Terrain multisport - Clumanc

CLUMANC

Construction d'un terrain multisport

85 564 € TTC

Livraison : Toussaint 2021



Terrain multisport - St Pierre

SAINT PIERRE

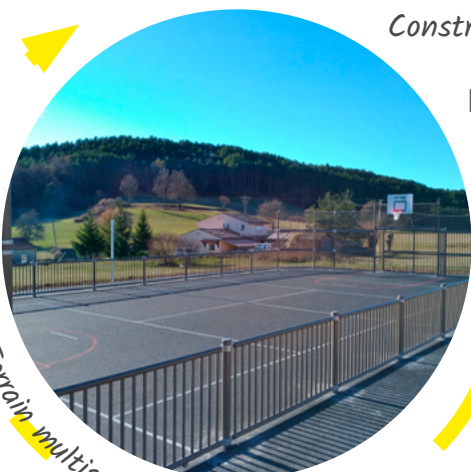
Construction d'un terrain multisport

99 500 € TTC

Livraison : décembre 2021



Terrain multisport - St Pierre



Terrain multisport - St Pierre

RÉALISATIONS D'INVESTISSEMENT



Mur d'escalade



Mur d'escalade

CASTELLANE

Création et équipement
d'un Mur d'escalade

146 946,42 € TTC

LIVRAISON : ETÉ 2021

Mise à disposition des utilisateurs :
rentrée scolaire 2021



Mur d'escalade



Digue des Relarguiers

BEAUVEZER

Confortement de la Digue des Relarguiers

390 000 € TTC

LIVRAISON : AUTOMNE 2021



STEP du Brec

ENTREVAUX

Réhabilitation de la STEP du Brec

118 644 € TTC

LIVRAISON : JUILLET 2021

Pour mise en conformité avant transfert

NOS COMMUNES



Zone d'Activités Economiques

VILLARS COLMARS

Avancement des travaux de la Zone d'Activités Economiques

1 796 766 € HT

Finalisation des principaux travaux d'aménagement.
Début de la commercialisation des lots en 2021



Zone d'Activités Economiques



Zone d'Activités Economiques



Zone d'Activités Economiques - Castellane

CASTELLANE

Réhabilitation de la voirie & reprise du réseau pluvial.

117 111 € TTC

LIVRAISON : OCTOBRE 2021

La commune de Castellane a participé financièrement à hauteur de 50%



Minoterie

LA MURE ARGENS

Seconde tranche de travaux programmés de la Minoterie

22 538 29 €

Etudes préalables

RÉALISATIONS D'INVESTISSEMENT



Halle des sports

SAINT-ANDRÉ LES ALPES
Construction d'une Halle des sports
3 808 419,08 € TTC
LANCEMENT : PRINTEMPS 2021



Halle des sports



Halle des sports



Crèche d'Annot

ANNOT
Travaux d'optimisation et de réaménagement
des espaces.
24 253,53 €
LIVRAISON : AOÛT 2021



Centre Nordique de Ratery

COLMARS LES ALPES
Rénovations et réhabilitation
d'équipements intérieurs et
extérieurs.
178 280,44 €

NOS COMMUNES



Aménagement de nouveaux Points d'Apports Volontaires

**CASTELLANE
PEYROULES
SAINT ANDRÉ LES ALPES
TARTONNE**

Aménagement de nouveaux Points
d'Apports Volontaires
185 980 €



Aménagement de nouveaux Points d'Apports Volontaires



Bureau d'Information Touristique

ENTREVAUX

Bureau d'Information Touristique

14 840 € TTC

Etudes préalables à la réalisation
de travaux.



Travaux sentiers



Travaux sentiers

ET PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Entretien des sentiers de
randonnées inscrits au PDIPR

71 962 € TTC

NOUS OFFRONS DES SERVICES

FRANCE SERVICES ET CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Depuis juillet 2021, 3 France Services et leurs antennes sont opérationnelles sur le territoire :

- St André les Alpes + antenne Haut Verdon (avec deux lieux d'accueil : Allos et Beauvezzer)
- Castellane (+ actions ponctuelles à Barrême)
- Annot + antenne à Entrevaux



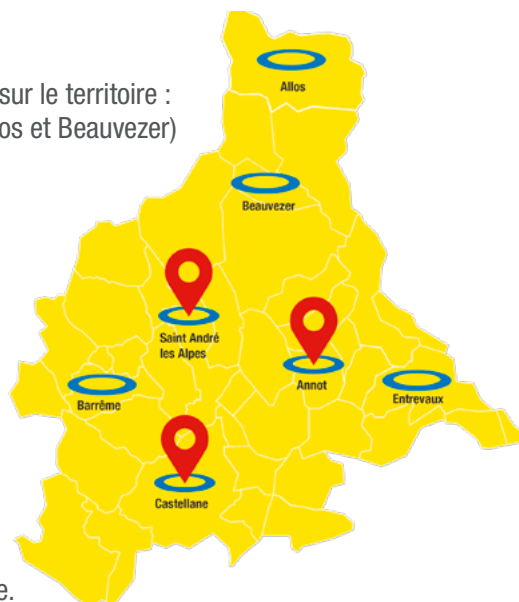
Le rôle des France Services est d'accompagner les usagers dans leur démarches administratives (en ligne ou non), permettre un libre accès aux services en ligne, obtenir des renseignements sur des formations...

Ce label implique un partenariat avec 9 opérateurs : la CAF, la CPAM, la MSA, le Pôle Emploi, la DDFIP, le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur (carte grises, permis...), l'assurance retraite et la Poste.

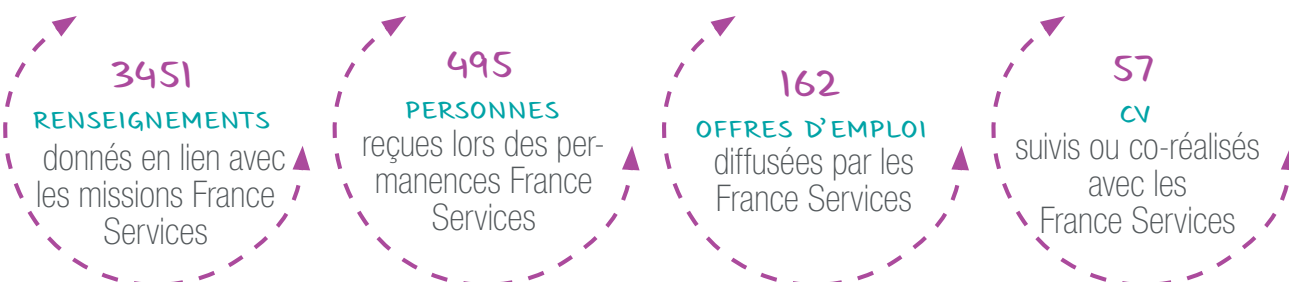
En plus de ces partenaires d'autres structures assurent des permanences au sein des France Services : La plateforme Initiatives Alpes Provence qui accueille les porteurs de projets, la Mission Locale qui reçoit le jeune public, ALTE pour des informations sur la rénovation énergétique dans les logements...

La particularité sur notre territoire réside dans le partenariat très fort qui existe entre la CCAPV et le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence : Les France Services sont installées au sein des Centre Médico-Sociaux du CD04. Les locaux, l'accueil, le matériel sont donc mutualisés. L'avantage en effet pour les usagers : pouvoir être accompagnés dans un même lieu dans le domaine du social, de la santé, de l'insertion...

Chaque France Service bénéficie d'un financement de 30 000 € réparti à parts égales entre l'Etat et les opérateurs.



2 0 2 1



Forums de l'emploi : Au printemps 2021, le forum de Castellane n'a pu se tenir pour des raisons liées à la crise sanitaire cependant celui d'Allos, à l'automne, a quant à lui pu se dérouler

AU PLUS PRÈS DE CHACUN

2 0 2 1

Travail en cours sur la formation à distance : Le nombre minimum de personnes imposé par les organismes de formation ne pouvant être que très rarement atteint sur le territoire et afin que les personnes puissent malgré tout accéder à la formation, les France Services de la CCAPV travaillent sur la mise en place de formations à distance.

Obtention du label SUD LABS Régional:



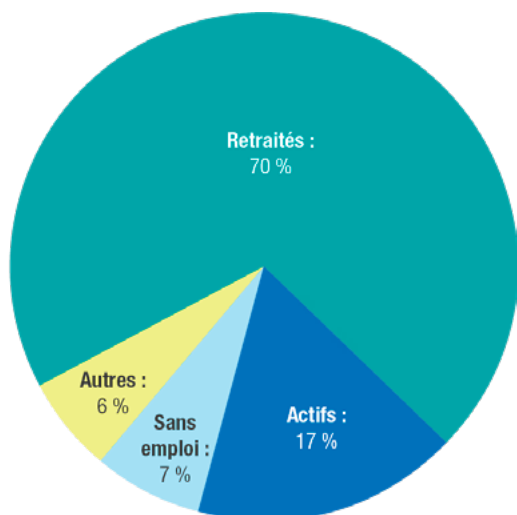
Ce label de la Région Sud PACA décerné à la CCAPV en reconnaissance de son investissement sur le déploiement des services numériques a permis en 2021 de renouveler tout le parc informatique des France Services – Sud Labs : 15 nouveaux PC ; 7 imprimantes et un vidéoprojecteur sont répartis dans les différents sites des France Services pour un accès libre ou via un accompagnement.

ZOOM SUR L'ACTION DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES :

Dans une démarche de complémentarité avec les France Services et afin de pouvoir renforcer encore l'aide aux habitants du territoire sur l'utilisation des outils numériques, la CCAPV a recruté, avec l'appui financier de l'État, deux Conseillers Numériques.

Leur rôle est d'aider les publics éloignés des nouvelles technologies à se les approprier avec aisance dans le cadre d'ateliers numériques, de temps d'échanges, de rendez-vous, etc...

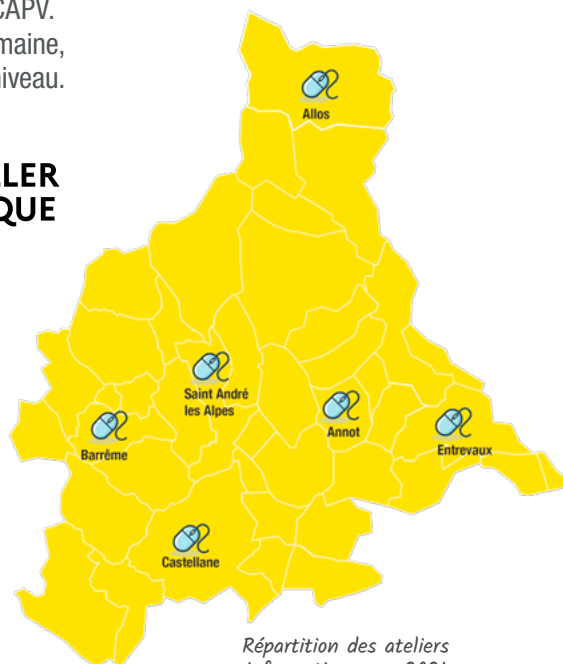
A compter de septembre 2021, les conseillers numériques, ont pu mettre en oeuvre les ateliers informatiques dans différentes communes de la CCAPV. Ces ateliers, gratuits, proposés les jeudis et les vendredis de chaque semaine, sont ouverts à toute personne souhaitant y participer, quel que soit son niveau.



205 participants aux ateliers informatiques en 2021



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
**France
services**

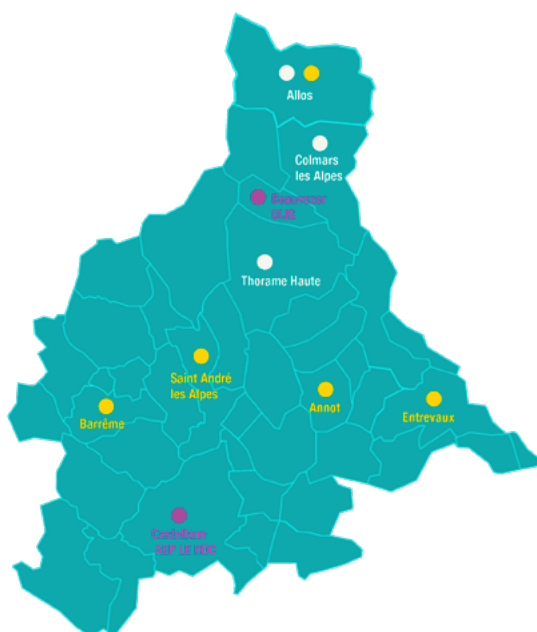


Répartition des ateliers informatiques en 2021

JEUNESSE

Les missions de la CCAPV en faveur de l'Enfance et la Jeunesse en 2021 se traduisent par des actions au quotidien dont bénéficient des enfants du territoire, âgés de 3 à 12 ans en moyenne, provenant de 21 communes différentes du territoire.

2 volets d'intervention : le service périscolaire, au sein même des écoles du service commun du Haut-Verdon, et le service extrascolaire durant les périodes de vacances sur tout le territoire.



Concrètement, la CCAPV intervient en assurant :

- La gestion directe et l'animation de 5 antennes de Centres de Loisirs réparties sur le territoire et se conjugant avec l'offre associative.
- Le soutien financier via une convention d'objectifs de deux structures associatives extrascolaires
- La gestion et l'animation de 3 structures d'accueil périscolaire pour le compte de 6 communes du Haut Verdon. Ce service est payé par les communes bénéficiaires.

Des agents permanents et saisonniers interviennent dans les centres de loisirs et les écoles du territoire, afin d'assurer la sécurité physique, affective et sanitaire des enfants et d'animer un programme pédagogique et éducatif au bénéfice des jeunes du territoire.

2 0 2 1

Concernant le volet extrascolaire, l'année 2021 a été malheureusement marquée par des fermetures d'accueil en lien avec le covid :

Non ouverture des centres de loisirs durant la saison hivernale 2020-2021
(fermeture des stations de ski)



Non ouverture des centres habituellement ouverts en février
(test positif des directeurs avant l'ouverture)



Non ouverture au printemps 2021
(fermeture administrative, et confinement)



Ces fermetures n'ont pas affecté pour autant la mise en place d'une vraie dynamique intercommunale, avec la reprise par la CCAPV à l'été 2021 du centre de loisirs de Barrême, à l'image de ce qui avait été fait précédemment sur Annot/Entrevaux. Ouvert sous statut multi sites avec le centre de loisirs de Saint André les Alpes, ce transfert a permis de mettre en place une réelle dynamique dans la gestion des centres de loisirs et dans l'offre de loisirs auprès des enfants et de leurs familles.

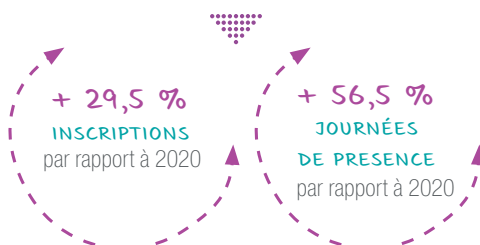
Les modalités d'utilisation et d'accès au service ont été harmonisées : tarification, horaires, règlement de fonctionnement et dossiers d'inscription sont désormais identiques, et les modalités de réservation et de paiement sont uniformisées – et dématérialisées – pour tous les bénéficiaires.

AU PLUS PRÈS DE CHACUN

Sur un plan pédagogique, de nouvelles perspectives se matérialisent avec la mise en place pour la première fois d'un séjour collectif destiné aux enfants de 10 à 13 ans, de nombreuses interactions intercentres (y compris avec les 2 Centres de loisirs associatifs du territoire) et des activités mobilisant de nombreux services de la CCAPV, sur les thématiques environnementales, alimentaires, culturelles,...



Statistiquement, cette dynamique se traduit par une évolution favorable des chiffres de fréquentation des centres de loisirs, malgré les fermetures en lien avec les conditions sanitaires.



LE ZOOM BUDGET

Ces services représentent un budget conséquent pour la CCAPV, notamment en raison des effectifs de personnel réglementaires mobilisés.

Ces services sont financés en partie

- par les familles utilisatrices (22249 € en 2021)
- par la Caisse d'Allocations Familiales (11963 € en 2021)
- et de façon plus marginale par la MSA dont dépendent quelques familles bénéficiaires (1688 €).

Le centre de loisirs « AEP LE ROC » et l'association OIJS ont bénéficié globalement de plus de 100 000 € de subventions dont une partie pour accompagner les actions relevant des temps extrascolaires.

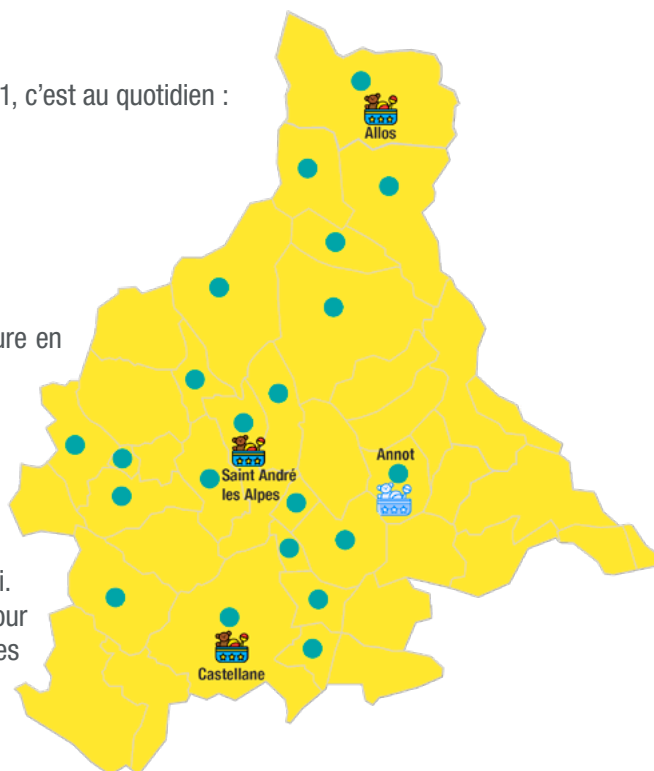
PETITE ENFANCE

L'action intercommunale en faveur de la petite enfance en 2021, c'est au quotidien :

La gestion directe de 3 structures d'accueil :
 Les Bout en train (Allos),
 1 2 3 Soleil (St André les Alpes),
Les enfants du Roc (Castellane)

 Le soutien financier et matériel à une quatrième structure en gestion associative autonome, Les Mistouflets (Annot).

Au total, 15 agents permanents interviennent dans les 3 crèches intercommunales du territoire, respectant les principes d'un encadrement pour 6 enfants en moyenne avec un renfort sur les temps du midi. Sur Allos, l'équipe est renforcée par des agents saisonniers pour répondre à l'augmentation de la fréquentation et des amplitudes d'ouverture (7 jours sur 7 en saison hivernale, et ouverture d'un accueil sur La Foux d'Allos) .



Véritable service public de proximité, la répartition stratégique de ces crèches permet un maillage fin du territoire, en matière d'accueil du jeune enfant.

● Ainsi, les enfants de 20 communes différentes sont accueillis indifféremment dans les 3 structures intercommunales. Ce rayonnement s'élargit à 25 communes si l'on rajoute la crèche associative d'Annot.

2 0 2 1

Les crèches intercommunales proposent 4 types d'accueil :

 **L'accueil régulier** d'enfant fréquentant la structure de manière soutenue et récurrente selon un planning fixe et dont la place est réservée par contrat conclu entre l'intercommunalité et la famille.

 **L'accueil occasionnel** d'enfant fréquentant la structure ponctuellement, selon un planning non défini, se fait sans contrat entre l'intercommunalité et la famille et permet de répondre à des besoins ponctuels de se libérer pour les parents ou encore prépare les enfants à la vie en collectivité.

 **L'accueil de visiteurs** : Concentré majoritairement sur la structure d'Allos, il s'agit d'un accueil occasionnel de format « Halte Garderie ».

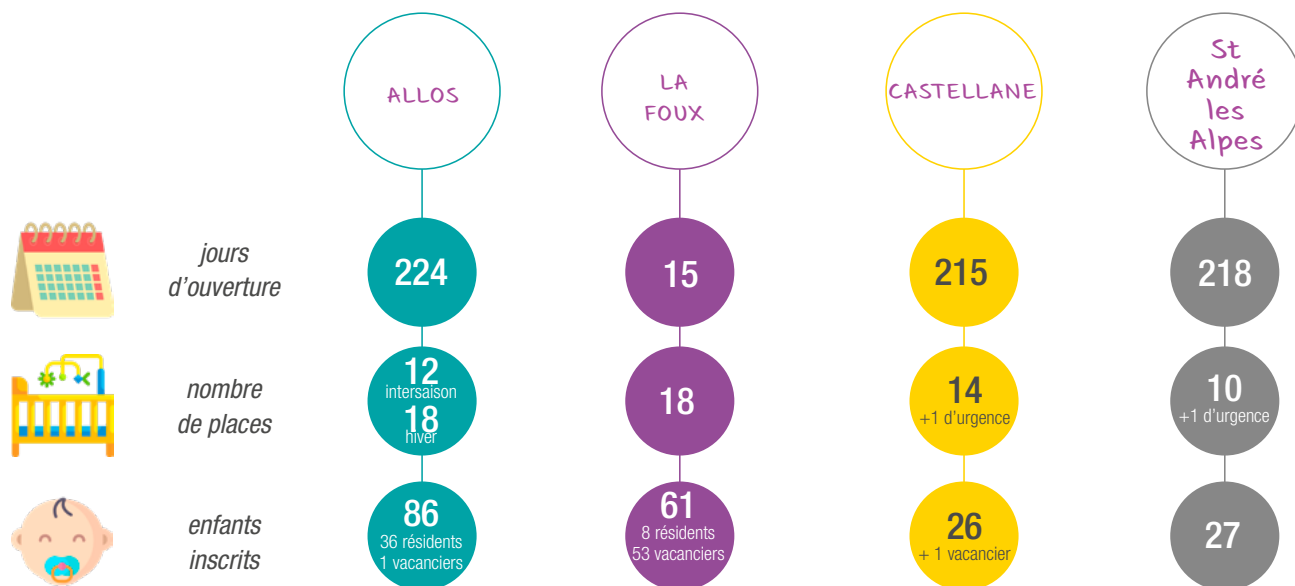
A noter qu'en raison de la pandémie du Covid et la fermeture des stations de ski saison 2020-2021 l'ouverture de l'antenne de La Foux a été réduite à 15 jours sur 2021.

 **L'accueil d'urgence** : Il s'agit d'une place réservée, destinée à accueillir un enfant « en urgence » – en relation avec les services sociaux. En 2021, il n'y a pas eu d'accueil d'urgence sollicité sur notre territoire.

AU PLUS PRÈS DE CHACUN

2 0 2 1

EN CHIFFRES



2021, année marquée par la pandémie et par des fermetures dans les structures d'accueil de la petite enfance, a vu la mise en place de nombreuses actions pédagogiques : alimentaires, animations culturelles, visites de musées, rencontre pompiers, etc...



LE ZOOM BUDGET

Ces services représentent un budget conséquent pour la CCAPV, notamment en raison des effectifs de personnel réglementaires mobilisés.

Ces services sont financés en partie

- par les familles utilisatrices
(environ 76 000 € en 2021)
- par la Caisse d'Allocations Familiales
(environ 206 000 € en 2021)
- et de façon plus marginale par la MSA
dont dépendent quelques familles bénéficiaires

La crèche Associative 'Les Mistouflets' située à Annot a bénéficié quant à elle d'une subvention par la CCAPV d'un montant de 40 800 euros, ainsi que de la réalisation de travaux lourds sur le bâtiment d'accueil des enfants, pour lui permettre de garantir un service de même qualité aux familles sur le secteur qu'elle couvre.

La mise à disposition des locaux représente une aide complémentaire à l'association, de l'ordre de 25 000€.

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

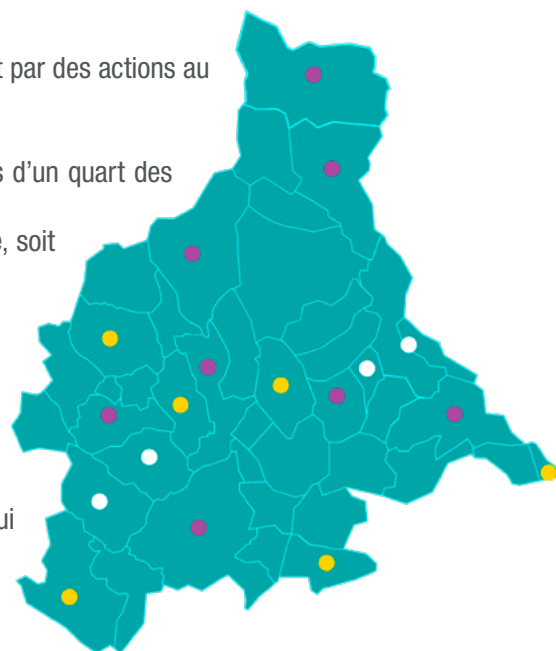
L'action intercommunale en matière de lecture publique en 2021 se traduit par des actions au quotidien auprès et au plus près des publics.

Avec 3 156 adhérents au réseau des bibliothèques et médiathèques, plus d'un quart des habitants du territoire est utilisateur de ce service.

Les lieux de lecture publique sont répartis dans 18 communes du territoire, soit près d'une commune sur 2.

- Médiathèques
- Bibliothèques informatisées
- Bibliothèques non informatisées

Structurées en réseau au sein duquel agissent quotidiennement 5 salariées, les bibliothèques et médiathèques de la CCAPV s'appuient de manière forte sur l'intervention de nombreux bénévoles, grâce à qui ce maillage dense et de qualité est rendu possible. Ainsi, le Réseau des bibliothèques et médiathèques est le 1er service culturel de proximité du territoire.



2 0 2 1

Un travail important a été réalisé en 2021 pour valoriser et formaliser l'engagement des 54 bénévoles du réseau. Une réflexion a également été conduite autour de l'harmonisation des modalités d'accès et d'emprunt au sein des médiathèques. Les travaux ont abouti à la décision des élus d'appliquer la gratuité de l'accès au service et à l'emprunt d'ouvrage sur tout le territoire dès le 1er janvier 2022.

Au-delà du simple accès au prêt d'ouvrages, le réseau des bibliothèques et médiathèques contribue activement à l'animation locale des communes.

Des interventions régulières ont lieu dans les écoles, crèches, musées, ludothèques, maisons de retraite et hôpitaux du territoire, et de nombreux partenariats locaux et nationaux sont ancrés dans la durée.

La CCAPV est par ailleurs signataire d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) en partenariat avec Art et Culture – La Chouette, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et la Préfecture des Alpes de Haute Provence. Cela se traduit par de nombreuses actions dans et hors les murs menés auprès de différents publics du territoire, notamment en milieu scolaire.

La Pandémie de Covid 19 a fortement impacté les établissements et animations du réseau. Certaines animations phares ont dû être suspendues ou réorganisées : bibliothèque humaine, festival escale, ont laissé place à des animations tout au long de l'année, ou à la création de supports numériques pour l'accès aux récits.

Les interventions en crèches et en milieu scolaire n'ont pu être organisées sur le premier semestre 2021 ; les ateliers d'écritures ont repris au fil de l'eau, dès que la situation sanitaire le permettait. Suite à la mise en place du pass-sanitaire dans les lieux de lecture publique (septembre 2021), les établissements ont connu une baisse importante de la fréquentation et du nombre de prêts effectués, malgré la mise en place d'un système de « prêt-drive ». Le nombre d'adhésions est restés stable.



ÉCOLES DE MUSIQUE

Le soutien et l'accompagnement aux écoles de musiques et l'accès à la pratique musicale dans toutes les écoles du territoire font partie intégrante de la compétence communautaire.

Pour mettre en œuvre son action, la CCAPV a choisi de s'appuyer sur les 3 écoles de musiques du territoire au regard de leurs liens avec les habitants et du rayonnement géographique qu'elles exercent.

Cela concerne deux associations et une école en régie.

Deux des écoles sont associatives. La CCAPV verse une subvention de fonctionnement, et elles sont aussi financées par les cotisations de leurs adhérents et par la participation financière des élèves aux cours. Elles bénéficient également de subvention de la part du Conseil Département des Alpes de Haute Provence. Si les écoles du Haut et du Moyen Verdon ont en charge le fonctionnement et l'animation de l'association, le recrutement et la rémunération des professeurs, l'organisations des cours, la communication, et assurent des interventions en milieu scolaire, l'école de musique d'Annot assure pour sa part le volet organisation des cours et actions de communication.

L'école de Musique du Moyen Verdon



L'association dispose de 5 enseignants, fédère 62 élèves (enfants et adultes) issus d'une vingtaine de communes de l'intercommunalité et intervient dans 4 écoles : Barrême, Castellane, Clumanc et Saint André les Alpes.
Accompagnement financier annuel : 40 050 €

L'école de Musique du Haut Verdon



L'association mobilise 4 enseignants, fédère 59 élèves (enfants et adultes) issus de 6 communes de l'intercommunalité et intervient à l'école de Thorame Haute.
Accompagnement financier annuel : 21 100 €

L'école de Musique d'Annot (ACEMA)



L'école de Musique d'ANNOT fonctionne en régie, grâce à un partenariat entre l'intercommunalité et l'ACEMA (Association Culturelle et Musicale d'Annot)
La CCAPV assure le recrutement et salarie les 3 professeurs de musique, ainsi que l'entretien des instruments de musique et la gestion des locaux. L'ACEMA gère l'organisation interne, le fonctionnement et l'animation de l'association ainsi que l'organisations des cours. Elle fédère 25 adhérents.

Aujourd'hui, seules 5 des 11 écoles du territoire de l'intercommunalité bénéficient d'interventions musicales pour un total de 17 heures/semaine. Conformément aux orientations de la Commission Culture et aux engagements de la convention Education Artistique et Culturelle, il a été validé par le Conseil Communautaire de développer à compter de septembre 2022 des interventions en milieu scolaire dans toutes les écoles du territoire, dans le cadre d'un Appel à Projet. Pour cela deux enseignants artistiques en milieu scolaire titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) seront recrutés à la rentrée 2022/2023 et pourront intervenir en fonction des projets et souhaits des enseignants.

SECRETS DE FABRIQUE ET MUSÉES

La Régie Secrets de Fabriques est une régie autonome à la personnalité morale et financière créée le 1er juillet 2015 et portée par la Communauté de Communes.

Elle anime un réseau culturel et touristique de découverte des savoir-faire locaux.

La Distillerie de Barrême, la Minoterie de la Mure Argens, les Draperies du Verdon et le parcours des Moulins d'Entrevaux sont les principaux sites valorisés dans ce cadre. Ils permettent de parcourir l'histoire du territoire et de comprendre les liens qui se tissent entre les nombreuses activités : agriculture, meunerie, distillation de plantes, élevage, fabrication de draps, productions laitières, oléiculture et tourisme.

Secrets de Fabriques s'attache depuis sa création à proposer une offre de qualité s'adressant à tous et à tous les âges.

2 0 2 1

Durant l'année 2021, une profonde restructuration a été menée par les élus pour modifier cette organisation.

Le fonctionnement en régie autonome sera remplacé, dès janvier 2022, par une intégration pleine du réseau Secrets de Fabrique au service culturel intercommunal. L'objectif : servir tout le territoire, optimiser et mutualiser les moyens et compétences et renforcer encore le rayonnement intercommunal de ce service notamment par le développement de la programmation «hors les murs».

Concernant l'animation du Réseau et les chiffres de fréquentation des musées, le bilan de l'année 2021 a une nouvelle fois été impacté par la pandémie mondiale liée au COVID 19, surtout durant le printemps où les musées étaient fermés.

La saison estivale a été également contrainte par la nécessité de présenter un pass pour accéder aux lieux culturels, ce qui a entraîné un certain nombre de refus de clientèle. Malgré cela, elle s'est révélée tout à fait satisfaisante, conforme aux années de référence et bien meilleure qu'en 2020. La saison automnale quant à elle s'est révélée bien meilleure que les années précédentes grâce à l'accueil de nombreux scolaires dans et hors-les-murs.

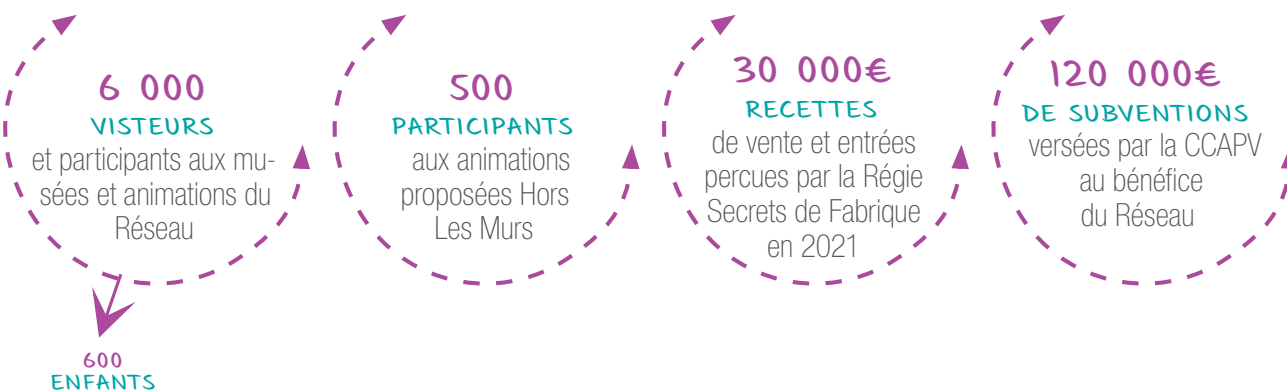
secrets de
FABRIQUES



Tout au long de l'année, et sur la volonté des élus, le Réseau a multiplié les actions « hors les murs », visant à faire rayonner sur l'ensemble du territoire l'offre culturelle intercommunale.

Des animations, expositions, visites et conférences ont donc été proposées dans une douzaine de communes du territoire de la CCAPV.

Une quarantaine de journées d'animation, dont 17 hors les murs, ont été proposées par le réseau tout au long de l'année, en plus de l'accueil et de l'animation quotidienne au sein des musées.



SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

En 2021, le soutien à la vie associative, se traduit par 776 461 € de subvention versées afin d'appuyer les acteurs œuvrant dans les domaines du sport, de la culture, du patrimoine, de la communication, du développement économique et du tourisme.

L'intercommunalité a signé cette année avec plusieurs associations des **conventions pluriannuelles** qui visent à formaliser le partenariat financier entre ces associations et la communauté de communes dans un principe de transparence financière et dans une visée pluriannuelle sécurisant la gestion associative :

	
Ecole de Musique du Haut Verdon : 21 100 €	Les Mistouflets : 40 800 €
Ecole de Musique et danse du Moyen Verdon : 18 900 €	OIJS : 73 000 euros €
CAP Verdon : 10 000 €	AEP LE ROC : 38 840 €
Art et Culture : 63 000 €	

2021 marque également l'année de clôture de la gestion associative de l'Office de Tourisme Intercommunal Verdon Tourisme.



En 2021, le montant de la subvention à l'association s'élève à 619 721 €.

En 2022, l'Office de Tourisme Intercommunal changera de statut pour devenir un **EPIC** (établissement public à caractère industriel et commercial) .

L'intercommunalité a également soutenu plusieurs autres associations du territoire.

NOM	SUBVENTION VOTÉE
CULTURE ET PATRIMOINE	
Amountagna	2 500,00 €
Association Culturelle Saussoise	4 500,00 €
Association lavande et patrimoine	1 000,00 €
Association Petra Castellana - Rencontres Moyen Verdon	2 400,00 €
Ensemble Baroques Graffiti	4 500,00 €
La Maison musée de Colmars	4 000,00 €
Xylophil Annot	2 500,00 €
Association Patrimoine de Thorame-Haute	110,00 €
Protection Patrimoine Entrevalais	1 500,00 €
SPORTS	
Comité des fêtes de Peyroules 2000 pour le trail	1 000,00 €
Courir du Ht Verdon TRAIL MELEZES	5 000,00 €
Les Marches Pieds Barrême	200,00 €
DIVERS	
Fondation du Patrimoine	3 000,00 €
Initiatives Alpes	8 030,00 €
COMMUNICATION	
Radio Verdon	2 000,00 €
Verdon Info	1 000,00 €
Infos des Vallées	500,00 €
TOTAL	43 740,00 €

OPÉRATION FACADES ET TOITURES

La CCAPV est engagée dans la mise en œuvre d'une Opération « Façades & Toitures » ayant pour objet d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires pour la rénovation de leurs façades et toitures. Cette opération concourt à l'embellissement et donc à l'attractivité des villages.

Cette opération dans la continuité des actions engagées par l'ex Communauté de Communes du Moyen-Verdon ne couvre à ce jour que les 19 communes de ce secteur. Elle se clôturera en mars 2023.

LE POINT FINANCIER

Montant de l'Opération
Crédits disponibles en 2021

180 000 €
13 912 €

L'OPÉRATION EN EXEMPLES



OPÉRATION SOURCES

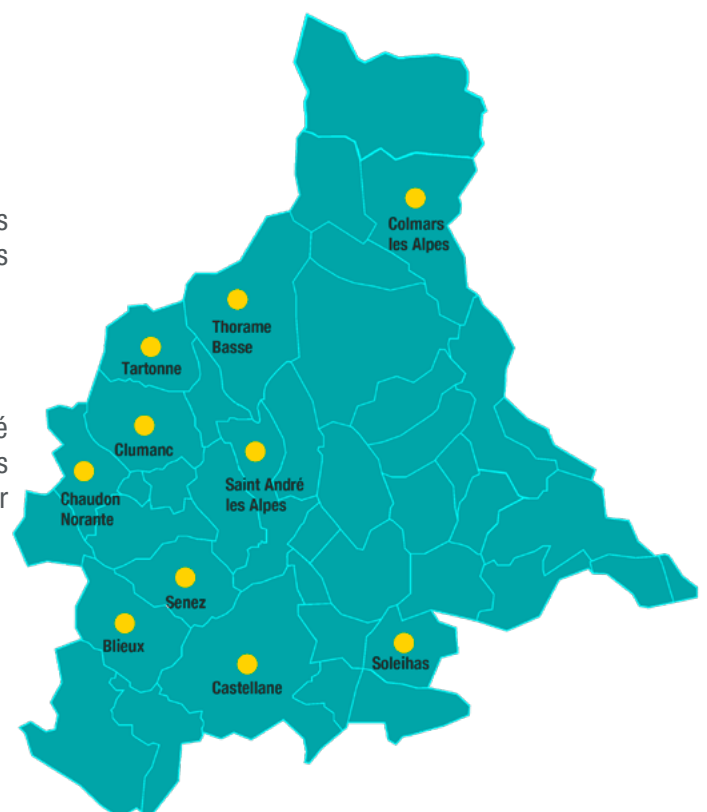
La CCAPV est compétence en matière de réalisation des procédures administratives de mise en conformité des captages d'eau potable pour le compte de ses 41 communes membres.

2 0 2 1

A ce titre, en 2021, la Communauté de Communes a achevé la procédure engagée sur la commune de La Garde tandis qu'elle a poursuivi l'avancement des procédures en cours sur les communes suivantes :

Blieux
Castellane
Chaudon Norante
Clumanc
Colmars les Alpes

Saint André les Alpes
Senez
Soleihias
Tartonne
Thorame-Basse



GÉMAPI

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de GEstion des Milieux Aquatique et de Protection contre les Inondations, la CCAPV a délégué ou transféré tout ou partie de ses missions à des syndicats compétents structurés sur ses 3 bassins versants.

2 0 2 1

En 2021, différentes actions ont été réalisées sur les différents bassins versants du territoire pour un montant global de 348 000 € :

ASSE : Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB)

PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Lancement du marché des études concernant le diagnostic des digues de Barrême et de Senez.
- Finalisation du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges du bassin versant.
- Notification d'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits,
- Démarrage des travaux de gestion de la végétation rivulaire et des embâcles sur le ravin des Sauzeries (Clumanc, Tartonne) et l'adous du Plan de Touchard (Barrême).

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Finalisation de l'étude du plan de gestion de la zone humide de Barrême.
- Poursuite de l'étude du plan de gestion stratégique de l'ensemble des zones humides du bassin versant.
- Travaux de concertation avec tous les acteurs du territoire relatives à l'étude hydro-morphologique et de définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Asse.

VAR : Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau (SMIAGE Maralpin)

PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Réalisation de diagnostics sur les principaux ouvrages de protection identifiés.
- Finalisation du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges du bassin versant.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Var amont : étude hydro-morphologique du bassin versant en cours.
- Engagement d'un projet d'arasement du seuil du Pont d'Annot : attribution du marché de maîtrise d'œuvre, études de conception en cours.

VERDON : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Engagement de l'étude de danger de la digue de la Lance à Colmars.
- Réalisation de travaux de confortement de la digue des Relarguiers à Beauvezer.
- Travaux d'entretien de la végétation, réalisés par le PNRV (Parc naturel régional du Verdon) dans le cadre d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général).
- Lancement d'études pour renouveler la programmation de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le bassin versant du Verdon et faire perdurer la DIG (2021-2032).

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Démarrage d'étude hydro-morphologique du Moyen et Bas Verdon et des études préalables à la restauration hydro-morphologique du Pesquier et de la Recluse.
- Finalisation d'une étude concernant le plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant du Verdon, état des lieux, inventaires. Qualification des fonctions, pressions et enjeux des zones définis.



AGRICULTURE

Le Label Pays Gourmand, le Projet de Promotion et de Valorisation du Pastoralisme, et le projet Alimentaire Territorial sont autant d'actions menées depuis plusieurs années déjà sur le volet agricole.

Pour pouvoir assurer un maximum d'animations autour de ces 3 projets, des partenaires extérieurs, associatifs ou privés, sont régulièrement associés.

2 0 2 1

En 2021, de nombreuses actions ont été menées autour du Projet Alimentaire territorial de la CCAPV, qui a obtenu une reconnaissance nationale :

- Installation de carrés potagers dans les crèches du territoire.
- Organisation d'une formation délocalisée «L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne » à l'attention des personnels municipaux et intercommunaux intervenant dans les cantines scolaires.
- Poursuite du travail de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les 3 collèges du territoire.
- Démarrage des campagnes de pesées et compostage dans les écoles primaires de Thorame -Haute, Colmars les Alpes et Barrême.
- Animations dans toutes les écoles du territoire, sur les thématiques larges autour de l'alimentation (production locale, saisonnalité, gaspillage, goût...)
- Restitution aux élus des deux études réalisées en 2021 : Etude sur l'évolution du foncier par la safer et une étude sur la capacité de productions en circuits courts du territoire par la Chambre d'Agriculture.
- Accompagnement des 7 communes recensées ayant des projets de jardins partagés.
- Mise à jour de l'annuaire des producteurs en circuits courts.
- Poursuite de l'étude sur les habitudes alimentaires auprès de 16 familles du territoire volontaires et par le biais de 2 questionnaires diffusés.



Sur le volet Pastoralisme, les élus de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont adopté et signé la charte des communes et des territoires pastoraux émanant de l'association des communes pastorales de la Région SUD. L'adhésion à cette charte conforte l'importance du pastoralisme pour notre intercommunalité.

L'exposition photographique « De la plaine à la montagne suivons les bergers », dont la CCAPV est propriétaire, a été mise à disposition des communes d'Allos et de Colmars les Alpes.



Un projet innovant de localisation des troupeaux ovins en temps réel a pu être développé en partenariat avec la commune d'Allos, le médiateur pastoral Bertrand Seulosse et l'Etat, financeur de cette expérience. Nommé Pastorando, ce dispositif numérique doit permettre en 2022 de repérer les troupeaux pour éviter les conflits d'usage avec les randonneurs. Une consultation a ainsi pu être lancée afin de trouver un prestataire pour développer cette solution. Le lancement de Pastorando est prévu pour l'été 2022.

La Mission Pays Gourmand se poursuit elle aussi. Malgré les difficultés rencontrées par les restaurateurs en 2021 compte tenu de la crise sanitaire, 20 établissements restent labélisés. La plaquette Restaurants Pays Gourmand a été mise à jour, reimprimée et diffusée en cours d'année. Un nouvel artisan s'est engagé dans le label en 2021, portant à 9 le nombre d'établissements labélisés sur le territoire. La plaquette dédiée aux Artisans Pays Gourmand a également été mise à jour.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En termes de développement économique, l'année 2021 a été marquée par l'aboutissement de nombreux projets, dont les travaux de la Zone Artisanale (ZA) de Villars-Colmars qui prévoyait 12 lots à la vente, la finalisation de l'atelier de transformation végétale d'Annot ou encore l'ouverture de l'atelier artisanal et de la Maison de Produits de Pays des Gorges du Verdon.



2 0 2 1

Le développement économique c'est également l'accompagnement des entreprises du territoire :



Une réunion d'information et de formation pour répondre aux marchés publics a été organisée avec la chambre des métiers. Destinée aux artisans du territoire, elle s'est déroulée le 30 Septembre à La Mure Argens

Une cérémonie de remise de chèques pour 9 créateurs et repreneurs d'entreprise s'est tenu le 24 Novembre à St André les Alpes, en lien avec la plateforme Initiative Alpes Provence soutenue annuellement par la CCAPV à hauteur de 8 030 €.
En 2021, 29 projets sur 13 communes ont été soutenus sur notre territoire pour de l'installation ou du développement.



Et tout au long de l'année, 3 entreprises ont été suivies sur le montage de leur projet et leur recherche de financements.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS DE PLEINE NATURE

L'exercice de la compétence « Sports et Equipements de pleine nature » est une compétence phare de la CCAPV qui a pour missions principales :

- » Le suivi du fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs et de pleine nature de la CCAPV.
- » Le pilotage de nouveaux projets d'équipements structurants.

Avec plus de 1700 kilomètres de sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et des projets et réalisations d'équipements structurants multiples, chacune des 41 communes du territoire est couverte par l'exercice de cette compétence.

2 0 2 1

L'année 2021 a été particulièrement marquée par l'aboutissement de nombreux projets et par le lancement et le suivi de fonctionnement des équipements et aménagements déjà existants dont :

- ▶ Création d'un Espace Cycloport labellisé par la FFC (Fédération Française de Cyclisme) :
8 parcours pour tous niveaux répartis sur l'ensemble du territoire dont 5 adaptés au Vélo à Assistance Electrique. Les circuits prennent leur départ à partir de l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos et des accueils « Verdon Tourisme » dans lesquels sont mis à disposition gratuitement par la CCAPV des chargeurs électriques .
- ▶ Mise en place d'une Délégation de Service Public sur 5 ans pour la gestion du Centre multi-activités de Ratéry.
- ▶ Mise en place d'un contrat de gestion pour le centre nordique de la Colle-Saint-Michel sur 3 ans.
- ▶ Organisation d'un programme d'animations pour les sites nordiques de Ratéry et de la Colle-Saint-Michel, avec notamment 6 journées d'animations dans ces deux centres dans le cadre de l'évènement 'Tous en piste'.



LE ZOOM ENTRETIEN DES SENTIERS

L'entretien des sentiers inscrits au PDIPR intervient sur les 41 communes du territoire. La compétence est portée par la CCAPV avec le soutien financier du Département. Conduits en étroite concertation avec les communes, l'entretien des sentiers est aujourd'hui optimisé par le découpage du territoire en 5 secteurs. Un référent- sentier est désigné par chaque commune et un référent secteur coordonne à l'échelle locale les priorités et arbitrages de travaux à mener.

» 85 opérations ont été réalisées dans le cadre du Marché de travaux : signalétique / balisage / travaux, pour un total de 76 462 €.

» Par ailleurs, 50 opérations ont été réalisées en régie par le Service Moyens-Techniques de la CCAPV : petits travaux urgents et de proximité.

PATRIMOINE

Les 41 communes membres de la CCAPV sont dotées d'un patrimoine dense et diversifié qui reflète toute l'identité et la pluralité de ce territoire.

Il convient que ces pépites patrimoniales soient valorisées et mises en valeur, ce que fait la CCAPV à travers la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

2 0 2 1

Si le premier semestre a freiné la mise en place d'animations en raison du contexte sanitaire, le deuxième semestre a été très animé. Des animations ont rayonné au travers du territoire entier, à travers notamment deux Rencontres des Patrimoines, le samedi 7 août à Val de Chalvagne et le samedi 25 septembre à Vergons.

La CCAPV a coordonné les manifestations proposées par les acteurs culturels pour les Journées Européennes du Patrimoine sur tout le territoire intercommunal. La mise en place d'un programme commun, regroupant 40 animations sur 11 communes, a engendré une belle mobilisation et réel un succès de fréquentation.

La CCAPV avec ses partenaires ont également organisé les Journées Nationales de l'Architecture, les 15 et 16 octobre à Annot : ateliers scolaires, conférence, exposition et communication autour de l'opération Façades et Toitures, chasse au trésor et découverte de l'architecture du village, immersion dans le patrimoine avec des visites virtuelles proposées par l'intercommunalité, création collaborative d'une reproduction de la gare d'Annot ont là aussi suscité un bel engouement.



LE ZOOM PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Pour mettre en valeur l'ensemble des patrimoines qui font la richesse de son territoire, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon s'est engagée dans une démarche de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Les 4 objectifs de cette candidature sont :

Le vivre ensemble : pour fédérer le territoire et créer du lien au sein de ce territoire aux identités multiples.

La transmission des patrimoines : pour partager le territoire, connaître, restaurer et valoriser les patrimoines bâtis, paysagers et immatériels auprès des habitants et du jeune public.

Le projet culturel attractif : pour rendre visible le territoire, créer une dynamique et développer une offre touristique et patrimoniale de qualité en s'appuyant sur les professionnels et associations.

Le maillage culturel : pour mutualiser les actions du territoire, animer, faire découvrir, susciter l'envie et l'émotion avec des outils de médiation adaptés et en partenariat avec les acteurs culturels.



Dans ce cadre, des visites de terrain ont déjà été effectuées dans 36 communes du territoire. Elles ont permis de dresser un inventaire complet, la rédaction et la diffusion des comptes rendus détaillés sur l'histoire et les patrimoines des communes visitées. Les visites se poursuivront en 2022 sur les communes de Colmars les Alpes, Demandolx, Saint Julien du Verdon, Senez et Thorame-Basse.

La CCAPV accompagne également les communes dans leurs projets de restauration et valorisation des patrimoines.

FORÊTS

Les espaces boisés recouvrent 63% du territoire de la CCAPV.

Il s'avère donc primordial d'assurer une gestion cohérente des forêts, omniprésentes sur le territoire, en prenant en compte le côté multifonctionnel de ces espaces qui sont tout à la fois des lieux de vie pour de nombreuses espèces animales, des ressources économiques pour beaucoup de professionnels, et des espaces privilégiés pour les loisirs de nombreux habitants du territoire.

2 0 2 1

Un important travail a été conduit pour finaliser la Charte Forestière de Territoire 2022-2026 (CFT) de la CCAPV. Cette CFT est issue d'un travail de concertation entre les élus et les professionnels de la filière forêt-bois sur le territoire. Plusieurs études étoffent en outre les constats et perspectives de la charte. Elles sont disponibles en accès libre sur le site internet de la CCAPV



La nouvelle Charte Forestière associe notamment le Parc National du Mercantour, le Parc Naturel Régional du Verdon, la Région SUD, Le Département des Alpes de Haute Provence, le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), l'ONF (Office National des Forêts), les Communes Forestières et FIBOIS SUD.

En parallèle du travail autour de la CFT, ont été menées en novembre 2021 les premières actions de sensibilisation à destination des scolaires dans les écoles primaires d'Annot et d'Entrevaux.

Ces animations réalisées en partenariat avec FIBOIS SUD ont permis de compléter le projet de forêt pédagogique de l'école d'Annot dans le cadre du programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ».



En 2021, le territoire de la CCAPV a également été retenu comme territoire pilote pour un projet mené par les Communes Forestières et la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Ce projet, qui débutera en 2022, vise à lutter contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités.



Enfin, la CCAPV accompagne les communes dans leurs projets deschaufferies bois et de réseaux de chaleur. En 2021, la commune de Saint-André les Alpes s'est lancée dans un projet ambitieux de réseau de chaleur qui lui permettra de raccorder plusieurs bâtiments communaux, ainsi que la Halle des Sports en cours de construction.

SCOT

A la fin de l'année 2020, le conseil communautaire de la CCAPV a prescrit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Ce document stratégique définit le développement du territoire pour les 20 prochaines années. Il est l'occasion de mettre en cohérence les politiques publiques et de se projeter sur l'avenir souhaité pour les 41 communes de la CCAPV.

2021 a marqué l'engagement dans cette démarche d'élaboration.

2 0 2 1

Durant l'année, un bureau d'études a été recruté (Planed-Evocia) ainsi qu'une chargée de projet en poste désormais depuis octobre 2021 au sein de la CCAPV.

Durant toute l'année, de nombreuses commissions thématiques ont été organisées mobilisant les élus communaux et intercommunaux. Après un travail assidu, les élus ont défini des enjeux autour desquels le SCOT devra être prescrit.

Chacun de ces enjeux est défini avec deux niveaux de lecture :

- » Une approche sectorielle : mise en valeur de l'identité et développement par bassin de vie, avec une équité entre les 41 communes du territoire.
- » Une approche transversale, pour les enjeux partagés par tous mais dont l'incidence est différente selon les secteurs.



ZOOM SUR QUELQUES UNS DES ENJEUX PRIORITAIRES DÉFINIS PAR LES ÉLUS :

- Mieux ré-équilibrer la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace ;
- Permettre la diversification des énergies renouvelables ;
- Maintenir et promouvoir l'agriculture ;
- Se développer autrement : densifier, remobiliser les logements vacants ;
- Requalifier les aménagements pour préserver les paysages ponctuellement dégradés (entrées de villages, intégration bâti agricole, centre-bourg etc...) ;
- Maintenir les commerces de proximité ;
- Favoriser le développement d'emplois et d'activités dans les domaines en carence : artisanat, BTP ; services ; transformation de ressources locales, agriculture.

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont également débuté.

2021 a permis également de définir les différentes actions qui seront mises en œuvre pour la concertation publique qui sera menée en 2022 et qui mobilisera les scolaires et les habitants du territoire.

PLANIFICATION URBAINE

La planification urbaine est une des disciplines de l'urbanisme. Elle consiste à élaborer des documents visant à organiser, planifier, répartir à terme les espaces dédiés à l'agriculture et à l'urbanisation, en prenant en compte le patrimoine ou les espaces remarquables.

Le Scot (Schéma de COhérence Territorial), le PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal ou encore le PLUi intercommunal.

2 0 2 1

En 2021, dans l'attente de l'élaboration du SCOT à partir duquel sera engagé un «PLUi à 41», la CCAPV a également assuré le suivi de plusieurs documents d'urbanisme déjà engagés.

Le PLUi du Moyen Verdon – qui concerne 19 communes du territoire de la CCAPV.

» Le projet a été arrêté en conseil communautaire le 28/09/2021. Les études sont terminées et ont été soumises, suite à l'arrêt, à l'avis des personnes publiques associées.

Suite à l'enquête publique qui se déroulera à l'été 2022, le PLUi du Moyen Verdon devrait être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et finalisé fin 2022.



Le PLU de Thorame Haute :

» Sécurisation juridique de la carrière (étude de discontinuité), projet d'un secteur « mixte » en accroche du village au lieu-dit La Coste, équipements publics (city-stade, salle des fêtes), projet de résidence sénior et local de santé en lien sont parmi les sujet centraux de ce PLU porté par la CCAPV sur le périmètre de la commune.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de Thorame-haute sera débattu en 2022 tant en conseil municipal que communautaire.

Le PLU de Colmars les Alpes :

» Poursuite des études autour de nombreux projets contenus dans le PLU : l'encadrement via une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) des nombreuses dents creuses et du développement de nouveaux secteurs résidentiels, mobilités douces, réinvestir l'intérieur des remparts. L'entrée de village prévoit d'être requalifiée avec un projet de parking et de stationnement camping-cars avec liaison douce vers le village. Le PLU comporte aussi un projet d'hébergements touristiques insolites à Raterly en lien avec le restaurant et la station nordique.

Le PLU d'Allos :

» Le débat autour du PADD a eu lieu en 2021. Le projet porte principalement :
A La Foux : repenser l'aménagement du fond de neige, accueillir un hébergement touristique structurant au niveau des Chauvets et permettre extension restaurants d'altitude.

Au Seignus : permettre l'implantation de nouveaux hébergements tout en préservant le cadre paysager de la station (2 OAP), implanter un nouveau centre d'incendie et de secours et maintenir des projets avec maîtrise foncière communale.

HABITAT ET LE CADRE DE VIE

»»» La CCAPV anime et conduit des opérations collectives visant la réhabilitation du Parc de logements .

Dans le cadre de la convention centre bourg, une opération de revitalisation et de développement du territoire valant OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est poursuivie sur les 19 communes de l'ex-Moyen Verdon pour une durée de 5 ans courant jusqu'au 03/04/2022.

En fin d'année 2021, cette OPAH affichait des résultats supérieurs à 2020. En effet, la refonte des méthodes d'organisation entre les différents acteurs de l'OPAH et la mise en cohérence des secteurs d'interventions des collectivités pour permettre une meilleure répartition des financements, ont permis d'accroître le nombre de dossiers soumis en commission d'attribution.

LE POINT FINANCIER

Total engagements prévisionnels
Crédits engagés ou payés

44 628, 00 €
39 434, 68 €

12
DOSSIERS
notifiés

17 574,24 €
ENGAGEMENT
financier de la CCAPV

14 848,64 €
SUBVENTIONS
notifiés

»»» La CCAPV participe également au déploiement du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) en lien avec le Département des Alpes de Haute Provence et les autres EPCI du 04.

En 2021, le Département du 04 sollicité par la Région PACA, s'est engagée dans l'animation et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire départemental: le programme SARE.

Tous les EPCI du département ont été associés à la mise en place de ce service, la CCAPV ayant défendu une répartition équitable du dispositif dans les zones rurales du département.

Le déploiement de ce service est effectif depuis le 1er avril 2021 et pour une durée de 3 ans. L'objectif est de lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé existant, par la mise en place sur les territoires d'un accueil neutre et gratuit. Il s'agit d'accompagner le public dans ses démarches de rénovation (information, suivi, conseil) sur tous les différents aspects (financier, juridique, technique...) :

- Pour tous les particuliers sans conditions de revenus ;
- Les syndicats de copropriétés ;
- Les propriétaires de petits locaux tertiaires (< 1000 m²).

POUR LA CCAPV LE SARE C'EST :

»»» Une contribution de 4 359,36 € pour 2021.

»»» 2 permanences mensuelles réparties en fonction de la demande sur 3 lieux : Annot, Castellane et Saint André les Alpes.

»»» Un prestataire choisi par le Département pour assurer cette mission: l'ALTE (Agence Locale pour la Transition Energétique).

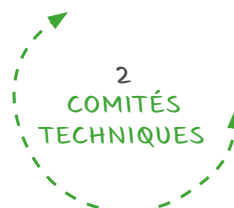
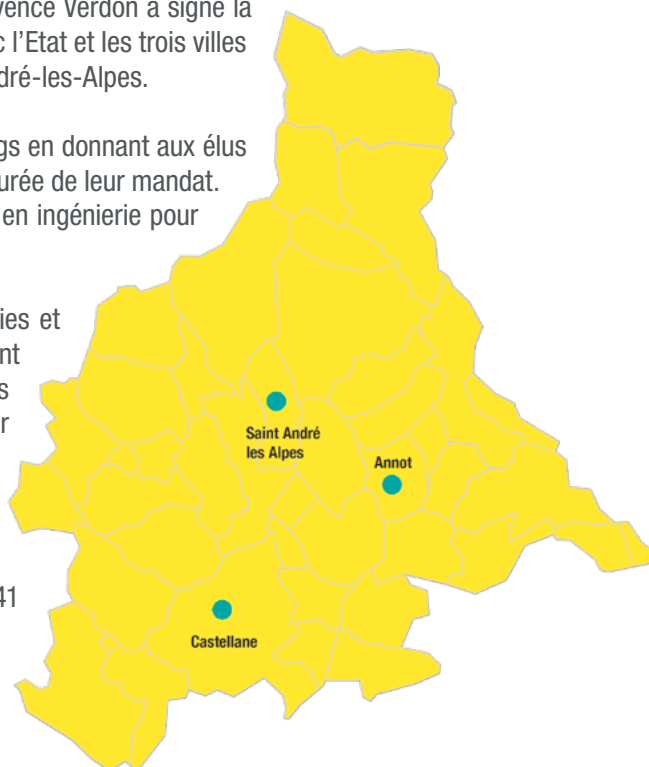
PETITES VILLES DE DEMAIN

Au mois de mai 2021, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a signé la convention du programme « Petites villes de demain » (PVD), avec l'Etat et les trois villes lauréates de ce dispositif national : Annot, Castellane et Saint-André-les-Alpes.

Ce programme a pour ambition de redynamiser les centres-bourgs en donnant aux élus les moyens de concrétiser leurs projets de territoire sur toute la durée de leur mandat. Les trois communes bénéficient à ce titre d'un soutien financier en ingénierie pour les actions qui en découlent.

Les premiers comités de projet ont été organisés avec les mairies et les partenaires au mois de décembre, pour acter le lancement d'une étude de programmation des espaces publics sur les trois communes concernées et d'un diagnostic commercial pour dresser un état des lieux de la vacance et des leviers juridiques à mobiliser pour renforcer le tissu économique en cœur des villages. Dans le cadre de la dynamique impulsée par le programme PVD, une étude pré – opérationnelle d'Opération de Programmation d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été lancée à l'échelle des 41 communes.

Ce projet bénéficie d'un important soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, en particulier pour le financement des 2 postes des chefs de projets.



- » 10 Mai : Signature de la convention Petites Villes de Demain
- » Juillet-Septembre : Diagnostics des communes et définition de leurs projets de territoire
- » 19 Octobre : Diagnostic mené avec la DDT, l'architecte et la paysagiste conseils de l'État ainsi que les élus locaux
- » 27 Octobre : Premier comité technique
- » 24 novembre : Réunion avec les chefs de projets PVD du département à la DDT (Direction départementale des Territoires) 04 à Digne
- » 6-10 Décembre : Premiers comités de projets
- » 16 Décembre : Deuxième comité technique

TOURISME

L'action touristique de la CCAPV s'articule autour de plusieurs volets.

»»» La promotion touristique :



La CCAPV a confié la mission de promotion touristique à l'association Verdon Tourisme, que l'EPCI soutient financièrement. Verdon Tourisme assure également l'accueil touristique sur les 6 bureaux d'information touristique du territoire : Colmars les Alpes, Saint André les Alpes, Castellane, Annot, Entrevaux, La Palud-sur-Verdon.

L'association assure également la collecte de la taxe de séjour, pour le compte de la CCAPV. A ce titre, en 2021, 390 451,92 € ont été collectés soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020. En 2021, le montant de la subvention accordée par la CCAPV à l'association Verdon Tourisme s'élevait à 619 721 €.

Les élus communautaires en accord avec les socioprofessionnels, administrateurs de Verdon Tourisme, ont engagé en 2021 une réflexion pour faire évoluer le modèle d'organisation en vigueur. Leurs travaux ont conclu à la dissolution de l'association et la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé « Office de Tourisme Intercommunal Verdon tourisme » effectif au 1er janvier 2022.

»»» L'Espace Valléen

La Communauté de Communes a candidaté au programme Espace Valléen reconduit pour la période 2021-2027, qui vise à favoriser l'émergence d'une offre touristique quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels. A l'issue de l'analyse technique du dossier, complétée par l'audition du territoire, le comité de sélection composé de l'Etat, des élus référents de la Région Auvergne Rhône Alpes, de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Alpes de Haute Provence ainsi que de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER Massif des Alpes, a approuvé la candidature de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Les financements issus de ce programme devraient aussi financer des opérations comme la restauration et valorisation de la Tour de Piégut à Thorame-Haute, l'exposition permanente paléontologique « Musée à Ciel ouvert » à Barrême, l'étude pour l'aménagement d'une station sport nature à Annot, le développement de trois sites de Trail à Castellane, Allos et Annot, la mise en place d'activités outdoor 4 saisons sur le site Nordique de Ratery, etc.

»»» Investissements touristiques structurants portés par la Communauté de Communes

La CCAPV a également poursuivi en 2021 les études d'avant-projet en vue des travaux d'investissement à venir sur :

- le Musée de la Minoterie à La Mure dont la seconde tranche de travaux de rénovation débutera en 2022
- le Bureau d'information touristique d'Entrevaux qui accueille environ 50 000 visiteurs par an.



RISQUES NATURELS MAJEURS

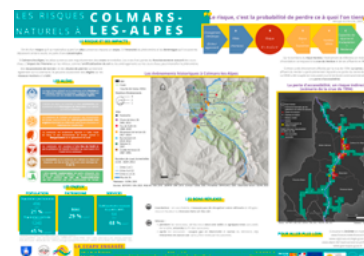
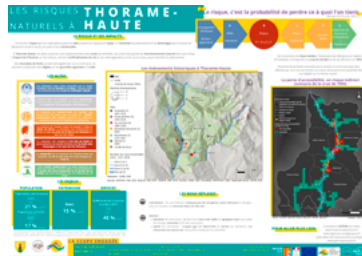
La CCAPV agit aux côtés des communes et des partenaires pour prévenir et anticiper les Risques Naturels Majeurs (RNM)

Pour coordonner les actions en lien avec les RNM, un agent est affecté au service pour partie de son temps qu'il partage également sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Après la réalisation d'un diagnostic territorial de vulnérabilité en 2019, une étude infra-communale des risques sur six communes du Haut Verdon a été menée en 2021 par des étudiants du master GCRN de Montpellier (Gestion des Catastrophes et des Risques Naturels).

Ce secteur du Haut Verdon avait en effet été mis en lumière par l'étude de 2019, comme secteur particulièrement exposé aux risques. Le rapport final et ses conclusions ont été finalisés en mars 2021.

Une synthèse par commune (aléas, enjeux, capacités) a été réalisée ainsi que des supports de communication dans un objectif de vulgarisation.



2 0 2 1

La CCAPV a accompagné la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (ou PCS) de plusieurs communes du territoire en partenariat avec le CYPRES :

Ces documents ont pour vocation de guider les communes lors d'une situation de crise. Il y est compilé un annuaire de crise pour les communes ou encore l'organisation la plus efficace et efficiente à mettre en place pour parer à toutes éventualités ou catastrophes.

La fin d'année 2021 marque un tournant dans l'exercice de la compétence Risques Naturels Majeurs.

La loi Matras, promulguée en novembre, vise à consolider le modèle de sécurité civile et renforce la gestion anticipée des crises. Elle conforte notamment les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) mais instaure aussi des plans intercommunaux de sauvegarde.

Ce plan intercommunal de sauvegarde sera obligatoire pour la CCAPV d'ici 2026.



PRÉVENTION, RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS

La Prévention, la Réduction et la Gestion des déchets est une compétence essentielle des intercommunalités.

- » Sur l'ensemble du territoire, 1 242 conteneurs sont déployés, dans 339 points d'apports volontaires (PAV). Ces PAV sont répartis sur les 41 communes du territoire de façon concertée avec les élus locaux quant à leur implantation.
- » 7 déchetteries sont également réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal, assurant un maillage fin, et des déchetteries à moins de 20 minutes de route pour la très grande majorité des habitants.
- » Une collecte des encombrants en porte à porte est désormais assurée par la CCAPV sur l'ensemble de son territoire, à destination uniquement des particuliers ne pouvant se rendre par eux-même en déchetterie.



En 2021, le Service de Prévention de Réduction et de Gestion des Déchets a pris en charge près de 14 000 tonnes de déchets.

Après une forte baisse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés entre 2019 et 2020, on constate une hausse des tonnages de l'ordre de 19,4% entre 2020 et 2021, tous flux confondus.

Ces hausses sont variables selon le type de flux.

- » Les tonnages du Biflux collectés sont en augmentation avec environ +10% pour l'année 2021.
- » Les tonnages de verre collectés augmentent de 36%.
- » Les tonnages collectés en déchetterie augmentent de 44% !

Ces chiffres démontrent cependant la progression du territoire, des habitants et professionnels en faveur du tri des déchets et l'attractivité des déchetteries de la CCAPV, dont les filières de tri ne cessent de se développer.



En 2021, afin de diminuer les tonnages d'Ordures Ménagères en faisant émerger des méthodes expérimentales et/ou innovantes pour séparer les bio-déchets, la CCAPV a lancé un Appel à Projets auprès de ses communes membres. Six premières communes se sont engagées dans un projet de gestion séparée des biodéchets : Allons, Annot, Barrême, Entrevaux, La Palud sur Verdon, Peyroules. Cela se traduit notamment pour la CCAPV, par l'acquisition de composteurs individuels ou collectifs.

En parallèle et conformément aux orientations du SRADDET, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a signé un contrat d'objectifs avec la Région Sud Provence Alpes Cote d'Azur, répondant au cadre d'intervention pour soutenir les mesures de prévention, de tri et de gestion des déchets, que ce soit par :

- Le soutien aux projets en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire,
- Le soutien aux équipements et filières de valorisation des déchets,
- Le tri à la source et la valorisation des biodéchets,
- L'aide régionale aux études stratégiques en matière d'économie circulaire et des déchets.

En 2021, le budget Ordures Ménagères s'élevait à 4 257 181 € pour sa section de fonctionnement.

Chaque année, le Service de Prévention et de Réduction des déchets produit un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (RQPS). Ce rapport contient des données très précises sur le service. Il est soumis au vote du conseil communautaire et présenté aux communes.

Après approbation par le conseil communautaire, il est diffusé aux conseils municipaux et mis en consultation libre du public.

Ce rapport est disponible sur le site internet de la CCAPV via la rubrique : Alpes Provence Verdon / Publications / Rapport

SPANC

Pour la troisième année consécutive, faute de parvenir au recrutement d'un technicien, 2021 a été une « année blanche » pour la réalisation des contrôles périodiques d'Assainissements Non Collectifs. Un contrôleur SPANC a enfin pu être recruté et a intégré ses fonctions fin 2021. Il aura pour mission de relancer ces contrôles périodiques, dès 2022 sur le territoire.

En 2021, seuls les contrôles lors des ventes où à la demande des usagers ont pu être effectués.

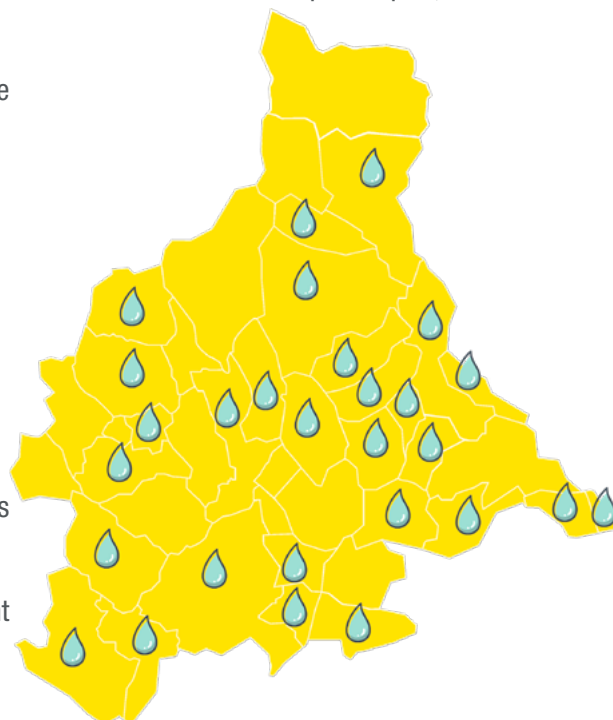
»»» 49 contrôles d'installations existantes réalisés dans le cadre de ventes immobilières.

»»» 17 instructions de projets d'ANC neufs (10) ou réhabilités (7).

»»» 14 contrôles de bonne exécution des travaux neufs (5) ou réhabilités (8).

Ces contrôles et instructions ont été opérés sur 28 communes différentes du territoire.

Les élus communautaires ont approuvé en 2021 le règlement du SPANC qui prendra effet au 1er janvier 2022.



Afin de mener à bien l'ensemble de ses missions, la CCAPV peut s'appuyer sur plusieurs services supports.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 0 2 1

Le pôle Administration Générale assure un lien constant entre services, élus, partenaires, administrés et mairies du territoire.

- » Il assure la gestion du secrétariat des assemblées et des relations avec les mairies, la gestion administrative générale de la CCAPV en lien avec l'ensemble des services (gestion des courriers entrants et sortants, de l'adresse mail générique, des commandes de fournitures administratives et des produits d'entretien, etc...)
- » L'accueil téléphonique et physique au siège de Saint André les Alpes ainsi que sur les antennes d'Annot, Beauvezer et Castellane.
- » La gestion des archives dont celles des anciennes communautés de communes. Cette mission, engagée en 2021 en collaboration avec le CDG04 (Centre de Gestion 04), se poursuivra en 2022 afin d'optimiser les conditions d'archivage, de faciliter la consultation des dossiers archivés et de mieux appréhender à l'avenir la gestion réglementaire des archives propres à la CCAPV.
- » La mise à jour administrative et juridique de l'ensemble des régies d'avances et de recettes de la CCAPV (16 régies) , en lien avec les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).
- » La gestion de la régie « forfait ski ». Cette régie permet aux enfants et adolescents du territoire de bénéficier à tarifs préférentiels de forfaits saison « Espace Lumière » couvrant les stations Val d'Allos-La Foux et Pra Loup, en partenariat avec VALD (Val D'Allos Loisir Développement) : gratuité du forfait pour les enfants de moins de 11 ans ; mise en œuvre d'un tarif préférentiel pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans via un forfait à 101 € dont une participation de 56€ de la CCAPV. Le reste à charge pour les familles étant de 45€ par enfant. Pour la saison 2021-2022 ce sont 542 enfants qui ont pu bénéficier de cette opération.



Le Pôle Administration Générale assure la coordination de nombreuses réunions :



Mais aussi :



Et la gestion de la communication :

En lien avec les besoins de l'ensemble des services et des assemblées :

- Créations des supports de communication (plaquettes, dossiers de presse, formulaires, questionnaires, dépliants, flyers, panneaux, rapports, invitations...)
- Gestion de la photothèque
- Administration, animation et mise à jour du site internet de la CCAPV avec notamment :
 - > augmentation de 26% du nombre de visiteurs uniques sur le site par rapport à 2020
 - > refonte des catégories urbanisme, environnement, développement durable pour optimiser l'expérience utilisateur.
- Création de domaines et de sous domaines, dont la création d'un site internet dédié au Scot
- Administration de la page facebook et des réseaux sociaux
 - > augmentation de 150% des visiteurs uniques sur la page facebook par rapport à l'année précédente
 - > 1 chronique hebdomadaire « Samedi On trie »
- Rédaction et diffusion de contenus pour différents supports et médias
- Relations et suivi de la Presse, des partenaires et des prestataires communication.



SERVICE INFORMATIQUE

2 0 2 1

- » gestion de plus de 40 sites où est déployé du matériel informatique (box internet, imprimantes, ordinateurs...) : antennes et sièges, France Services, médiathèques, crèches, centres de loisirs, musées...
- » engagement de la migration des messageries vers Microsoft 365 et renfort de la sécurité du réseau.
- » suivi du fonctionnement de la TNT en lien avec le prestataire Numérisat.

Quelques chiffres sur l'Etat du parc :



FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Le service Finances assure la gestion des finances et des budgets, des marchés publics et des groupements de commandes.

2 0 2 1



Création d'un budget annexe « Immobiliers d'entreprises » qui a pour vocation de permettre à la CCAPV d'acheter ou construire, d'aménager et gérer un certain nombre de biens immobiliers destinés à favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques sur le territoire.



Clotûre du budget « Camping du Brec », géré par la CCAPV depuis sa création en 2017. La gestion de cet équipement a été transféré à la Commune d'Entrevaux au 31/12/2020.



Elaboration et exécution de 5 budgets dont le budget principal et 4 budgets annexes :

- Ordures Ménagères,
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Immobilier d'entreprises,
- Zone d'activités de Villars-Colmars.

LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE



5 525 opérations comptables dont 4 106 mandats de paiement et 1 419 titres de recettes pour un budget total, tous budgets confondus, de près de 19 millions d'euros.



17 opérations d'investissement suivies en marchés, (réhabilitation de la Décharge de Villars-Colmars, élaboration de PLU, aménagement de la Maison de Pays de Castellane, aménagement de la Respélido à Annot, réhabilitation du chalet du site d'activités de Ratéry, construction de la Halle des Sports de Saint André les Alpes...)



1 Marché de fournitures :

- Acquisition de tractopelles d'occasion --> marché infructueux



2 Délégations de service Public

- Exploitation du complexe de Rochecline --> Marché sans suite
- Exploitation du centre multi-activités de Ratéry



4 Marchés de prestations intellectuelles

- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la CCAPV
- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle multi-activités à Barrême
- Assurances « Risques Statutaires »
- Prestations complémentaires PLU Allos



6 Marchés de travaux :

- Travaux de restauration et de valorisation des extérieurs de l'atelier artisanal et de la maison de produits de pays des Gorges du Verdon
- Construction de 2 terrains multisports (Clumanc et St Pierre) et d'une aire paysagère
- Mise en conformité d'une zone de dépôt en bordure du Verdon
- Travaux de réaménagement du village de vacances de Rochecline : Marché sans suite
- Travaux d'entretien et d'aménagement des itinéraires de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Création de voirie d'un réseau pluvial - Zone d'activités de Chaudanne - Castellane

BUDGET

Quelques chiffres sur le compte administratif 2022

- » La note budgétaire 2021/2022 détaillée est disponible sur le site internet de la CCAPV rubrique : Alpes Provence Verdon / Les budgets.
- » La capacité de désendettement de la CCAPV s'élève à 3 ans et 4 mois soit nettement en deçà des seuils recommandés. Cela signifie qu'il faudrait à la CCAPV 3 ans et 4 mois en mobilisant toute sa capacité d'autofinancement pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette.
- » La capacité d'autofinancement nette de la CCAPV, c'est à dire sa capacité à financer ses besoins en mobilisant ses propres ressources une fois avoir assuré le remboursement du capital de sa dette, s'établit en 2021 à 1 336 773€. Cela lui permet d'assurer l'autofinancement de ses principaux investissements sans emprunt.
- » Depuis 2018 et la mise en œuvre du régime de fiscalité propre, les taux de fiscalité locale (CFE, TH, TFNB, TFB) de la CCAPV n'ont **jamais été augmenté**. Seul un lissage a été opéré par les services fiscaux pour harmoniser les différents secteurs rassemblés lors de la fusion de 2017.
- » Le ratio des dépenses de personnel de la CCAPV rapporté à l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'établit à 39,8 %, inférieur à celui des collectivités de la même strate. Toutefois en déduisant le poids financier des agents intercommunaux travaillant pour le compte des communes, ce ratio descend à 29,3 %, nettement en deçà des moyennes nationales observées.

SERVICE DE FACTURATION ET DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ELIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères (REOM) doit couvrir l'autofinancement du service public rendu pour la prévention, la réduction et la gestion des déchets du territoire.

Un appel à redevance est adressé à chaque propriétaire occupant, locataire ou socioprofessionnel domicilié sur le territoire.

Pour établir le Rôle OM servant de base à l'appel à redevance des Ordures Ménagères, le service facturation de la CCAPV travaille en relation étroite avec le secrétariat des mairies des 41 communes du territoire.

2 0 2 1

En 2021 le service a établi 17 282 factures, pour un produit total de redevance s'élevant à 3 438 044, 08 euros, soit plus de 80% des recettes du budget autonome Ordures Ménagères.

L'année 2021 a été marquée par des taux d'annulation élevés dans certaines communes générant une perte de recettes sèches pour le Budget Ordures Ménagères de 80 857.43 euros.

RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines assure la gestion des personnels de la CCAPV et des personnels mis à disposition des communes : recrutements, gestion des carrières et des paies, formation, temps de travail, sécurité au travail, dialogue social...

2 0 2 1

La CCAPV en 2021 c'est 143 agents qui agissent au quotidien sur tout le territoire :

- » 42 agents intervenant pour le compte des mairies, soit par des mises à disposition, soit par des services communs
- » 54 agents affectés au quotidien au contact des habitants dans les crèches et centres de loisirs, dans les déchetteries et pour la collecte des encombrants, pour l'entretien des bâtiments et des sentiers, pour les cours de musique, pour animer le réseau des bibliothèques et médiathèques, pour le contrôle des assainissements non collectifs, dans les maisons France Service, à l'accueil des antennes et du siège, dans les musées ou encore pour le conseil numérique ou la sensibilisation au tri sélectif
- » 32 agents affectés à des missions administratives et techniques pour les marchés publics, les finances, le fonctionnement des assemblées, la communication, la gestion des ressources humaines, la géomatique, le parc informatique, la gestion des déchets, les procédures de régularisation des captages d'eau, les programmes de financements,
- » 15 agents mobilisés sur des missions d'ingénierie, sur l'alimentation, la forêt, les activités de pleine nature, le développement économique, le patrimoine, la programmation culturelle,

Parmi eux, on compte :

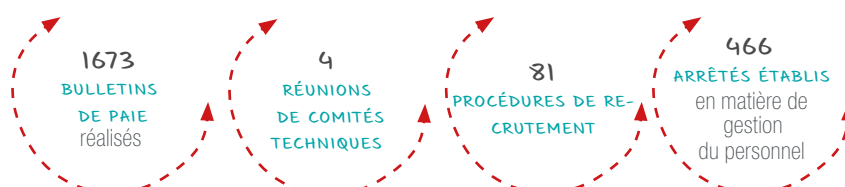
103 femmes et 40 hommes,

23 agents de catégorie A, 23 agents de catégorie B et 97 agents de catégorie C

L'action du service Ressources Humaines en 2021 c'est aussi :

- » La révision du règlement intérieur des services
- » La gestion de la crise covid, de la continuité de service public et des protocoles variés selon les équipements et services

Quelques chiffres sur l'action du service Ressources humaines en 2021 :



MOYENS TECHNIQUES

La CCAPV intervient en maintenance curative, corrective et préventive sur les 56 sites de son patrimoine immobilier situés sur l'ensemble du territoire, dans la mise en conformité du parc ERP (équipements recevant du public) et dans l'accompagnement technique des différents pôles et services de la CCAPV.

2 0 2 1

En 2021, le service Moyens Techniques c'est :

Une mobilisation au quotidien

» afin d'intervenir sur tous nos sites en cas d'urgence, de nécessité (ex. déneigement) ou pour leur bon fonctionnement dans un souci d'assurer une continuité de service public auprès des agents et des administrés du territoire.

De nombreux chantiers menés :

- Rochecline : inventaire du bâtiment, réalisation de travaux de réhabilitation
- Nouvelle antenne d'Annot : réagencement des bureaux afin d'accueillir l'ensemble du personnel.
- Siège de St André : Installation d'une prise de recharge pour véhicules électriques, en extérieur
- » Centre de ski nordique de La Colle st Michel : Réfection du bardage extérieur.
- Musée de la Minoterie & Musée de la Lavande : Préparation des expositions temporaires.
- Centre nordique de Ratory : rénovation et réhabilitation d'équipements intérieurs et extérieurs
- Crèche d'Annot : travaux d'optimisation et de réaménagement des espaces
- Entretien des sentiers de randonnée
- Entretien du parc de véhicules



QUELQUES CHIFFRES

100%

des interventions sur les réseaux électriques ont été réalisés en interne par les agents de la CCAPV

50

interventions sur les sentiers de randonnées ont été réalisées par les agents intercommunaux sur 13 communes du territoire. Essentiellement des activités forestières après chute d'arbres, balisage, réparation et vérification de passerelles.

27

interventions effectuées dans le cadre de la préparation et du rangement des salles de réunion, manutention pour les services (déménagement, logistique), mise en place d'expositions, archivage/ destruction de documents.

S.I.G.

Le SIG (Système d'Information Géographique) recueille, stocke, traite, analyse, gère et présente tous les types de données spatiales et géographiques utiles aux services de la CCAPV, des communes membres ou des partenaires.

2 0 2 1

En 2021, le service SIG c'est :

- » La mise en service de l'outil dédié à la gestion de la collecte des encombrants via une interface cartographique.
- » La formation à l'utilisation du logiciel QGIS et la sensibilisation à l'utilisation de la cartographie et base de données au sein des services de la CCAPV .
- » La réalisation de cartes répondant aux demandes des différents services de la CCAPV (espace cycloportif de la CCAPV, candidature à l'espace valléen, petite ville de demain, entretien des sentiers, ...)
- » La réalisation de prises de vues ayant pour objet les suivis de chantiers menés par la CCAPV.
- » Une double participation aux rencontres des géomaticiens des Alpes du Sud avec de nombreux EPCI régionaux.



- » La réalisation de 60 missions de vols en drone constituant une banque d'images mise à disposition des 41 communes par la CCAPV. Cette base de 1 500 photos fait aujourd'hui partie des outils disponibles par la CCAPV pour agrémenter des rapports ou réaliser des supports de communication communaux ou intercommunaux.
- » La réalisation à partir d'un drone des modélisations 3D d'ouvrages patrimoniaux ainsi que des visites virtuelles à l'aide d'une caméra 360. Cette caméra a permis via une plateforme collaborative de réaliser une « street view » du territoire sur 350km de routes et voies piétonnes. Cet outil permet de répondre rapidement à des questions notamment sur l'aménagement urbain sans besoin de déplacement (réduction de la pollution).

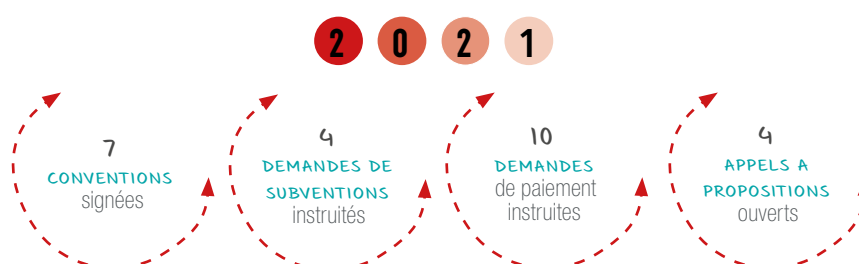
Mais aussi :



FONDS EUROPÉENS LEADER

Le portage et la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 du GAL Grand Verdon sont assurés par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, en qualité de chef de file, et en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon.

Ce programme européen finance jusqu'à un taux de 90% des projets publics ou privés contribuant au développement économique rural du territoire, s'inscrivant dans l'une de ces 6 thématiques stratégiques : tourisme, patrimoine, mobilité, économie, agriculture et coopération.



» Le montant des demandes de paiement soldées en 2021 s'élève à 267 150 € dont 160 289,99 € de FEADER et 106 860,01€ de contrepartie nationale (majoritairement régionale).

» 1 comité de programmation a eu lieu en juin 2021, sous l'égide de M. Jean Mazzoli réélu Président du GAL Grand Verdon.

ZOOM SUR L'ENVELOPPE LEADER DEPUIS LE DÉBUT DE LA PROGRAMMATION :

29 projets engagés	MONTANT TOTAL ENGAGÉ	Environ 20% de l'enveloppe déjà versée fin 2021 (+10% par rapport à 2020).
	1 669 562,78 €, représentant 73,7 % de l'enveloppe financière allouée au GAL pour les porteurs de projets sur la période 2014-2022.	

Quelques exemples de projets financés par Leader :

- ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA MAISON NATURE ET PATRIMOINE
action portée par la commune de Castellane (patrimoine), 22 835.20 €
- VERS UNE VALORISATION ET UNE DIFFUSION DU PATRIMOINE BÂTI HYDRAULIQUE ET AGRICOLE DU VERDON - action portée par le PNR du Verdon (patrimoine), 86 832.02€
- PROMOTION ET VALORISATION DU PASTORALISME
action portée par la CCAPV (agriculture), 79 236.37€
- CONSTITUTION DU PÔLE CULTUREL DE LA VALLÉE DU HAUT VERDON
action portée par la commune de Colmars-les-Alpes (patrimoine), 29 301.64€
- AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE PRODUITS DE PAYS DE CASTELLANE, COMMUNICATION & PROMOTION -action portée par l'Association pour la Maison de Produits de Pays des gorges du Verdon (agriculture), 67 570.27€
- MISE À DISPOSITION D'UN ATELIER VÉGÉTAL SUR LE MASSIF D'ANNOT POUR LES PRODUCTEURS
action portée par l'association Châtaignes des Grès (agriculture), 84 925.60€



ILS NOUS SOUTIENNENT

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



L'Etat est un partenaire essentiel à travers le soutien financier qu'il octroie aux investissements communaux et intercommunaux inscrits au Contrat de Relance de Ruralité et de Transition Ecologique (CRRTE) signé par Violaine DEMARET, Préfète des Alpes de Haute Provence, et Maurice LAUGIER, Président de la CCAPV, le 12 juillet 2021 à Castellane.

Notons également que ce soutien se décline aussi en fonctionnement sur de nombreuses opérations et appels à projets, dont le déploiement des conseillers numériques, le programme national « Petites Villes de Demain » ou encore le financement des Maisons France Service.



La Région soutient également de nombreuses opérations sur le territoire à travers le Contrat Régional d'Equilibre Territorial, le contrat station, ou encore sa convention d'objectifs sur la prévention et la réduction des déchets à laquelle la CCAPV a adhéré au second semestre 2021.

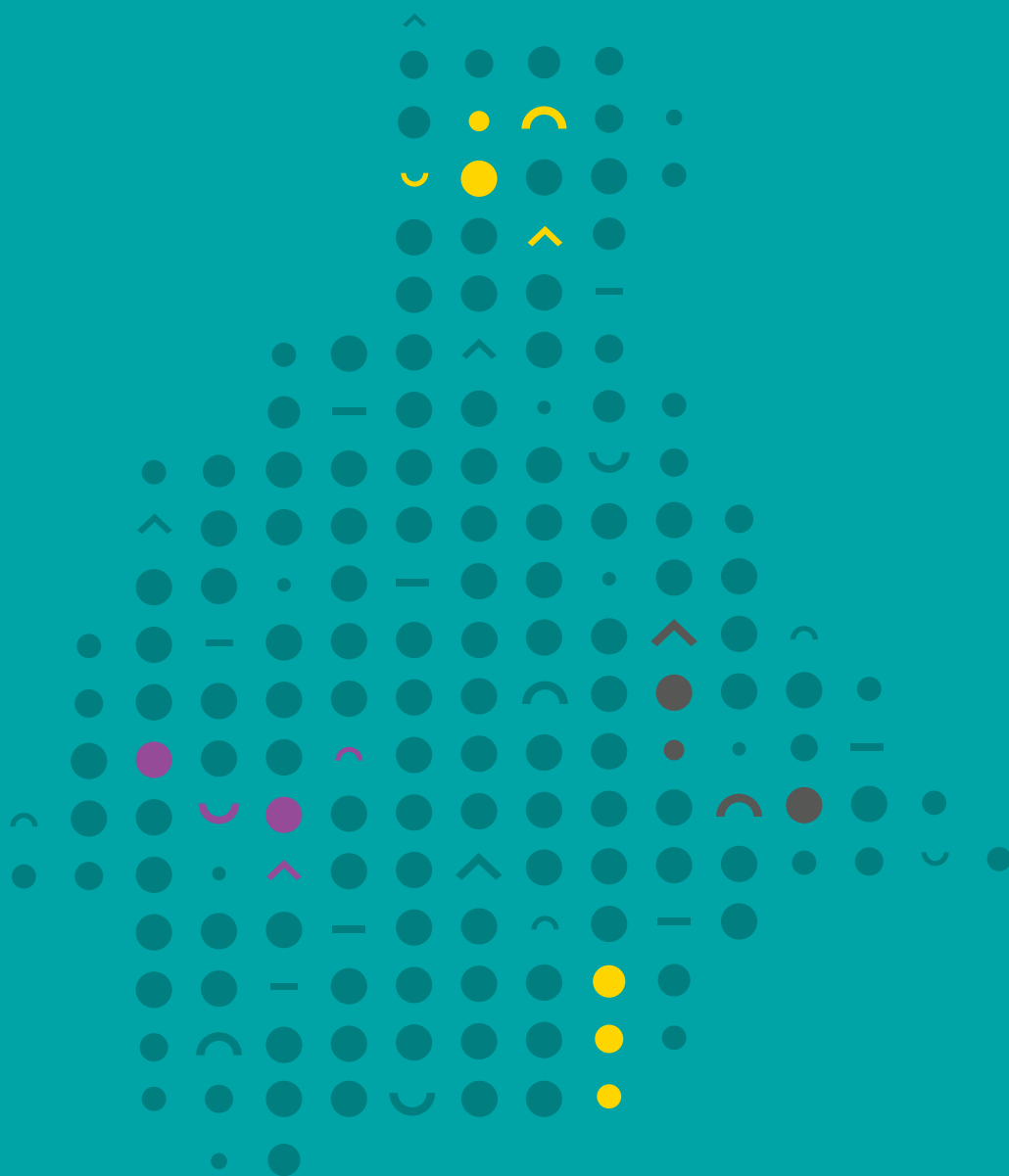


Le Département est également un partenaire précieux mobilisant ses financements en faveur des territoires dans le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale. Il agit également en complément sur de nombreux domaines tels l'entretien des sentiers de randonnée, la gestion des stations, mais aussi en ingénierie pour porter la candidature aux cotés de plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), comme cela fut fait pour le Plan national Avenir Montagne.



Parmi les nombreux autres partenaires, citons **l'Europe** avec les fonds du programme LEADER, **l'Agence de l'Eau** sur le contrat Zone de Revitalisation Rurale, ou encore la **Caisse d'Allocations Familiales**, principal soutien financier des crèches et centres de loisirs, avec qui une Convention Territoriale Globale a été signée fin 2021, garantissant un apport financier pérenne et bonifié.





CCAPV
Z.A. Les iscles
04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES.
04 92 83 68 99
contact@ccapv.fr
www.ccapv.fr